

Inscriptions : premier coup de sonde

Les parents avaient jusqu'à vendredi passé pour déposer les formulaires d'inscription en première secondaire.

La phase d'enregistrement des inscriptions en 1^{re} année secondaire se clôturait vendredi passé. Pendant trois semaines, l'ordre d'arrivée des demandes n'avait aucune importance. La formule « premier arrivé, premier servi » ne sera de mise qu'en mai pour l'attribution des places restantes. Pour l'heure, les demandes déjà introduites seront triées selon des critères géographiques (proximité de l'école secondaire avec le domicile et avec l'école primaire) et socio-économiques (chaque école secondaire doit inscrire un quota d'élèves issus d'écoles primaires moins favorisées).

Depuis la clôture du dépôt de la première phase des demandes d'inscription, les écoles attribuent les places dans les classes de 1^{re} année 2015 (80 % des places dans les établissements complets, 102 % dans les autres). Les parents seront fixés fin avril lorsque la Com-

mission interréseaux des inscriptions (CIRI) attribuera les places restantes ou dressera des listes d'attente. Dès le 4 mai, les inscriptions reprendront pour les retardataires ou les non-élus. Elles se poursuivront jusqu'au 31 août.

Le Collège Cardinal Mercier et l'Institut de la Vallée Bailly (Braine-l'Alleud) sont chacun en excédent d'une dizaine d'élèves. Le Lycée de Berlaymont (Waterloo), le collège Notre-Dame des Trois Vallées (Genval) et l'école du Verseau (Wavre) ne sont pas loin de remplir leurs classes, avec tout au plus dix places encore disponibles. Le compte est presque bon pour le Collège Sainte-Gertrude (Nivelles) qui compte 244 demandes pour 245 places. Sans avancer de chiffre, le Collège Notre-Dame de Basse-Wavre et le Lycée Martin V (Louvain-la-Neuve) affichent complet. Le Collège du Christ-Roi (Ottignies) est quant à lui encore incomplet. L'Institut Saint-Jean Baptiste (Wavre) a encore l'équivalent d'une classe à compléter, tout comme le Collège technique Saint-Jean qui valide une classe sur deux disponibles. Enfin, au Collège Saint-François d'Assise (Tubize), seuls 22 formulaires ont été déposés alors que 104 places sont prévues en première année. ■ **M.V.**

Un décret, trois révisions

La saga du « décret inscription » commence en 2007 quand Marie Arena (PS), ministre de l'Enseignement, instaure la règle du « premier arrivé, premier servi » pour ouvrir les grilles des écoles à la mixité sociale. Résultat : des campings sauvages devant ces grilles. Les modifications de 2008 et 2010 du décret corrigent les embarras organisationnels. L'élève est sélectionné sur des critères objectifs plutôt que sur la ténacité de ses parents. Mais nos écoles sont-elles plus « mixtes » depuis 2007 ? La perspective d'une nouvelle mouture dès cet été indique qu'il reste du chemin à faire. La ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (cdH) veut réviser les critères géographiques et socio-économiques qui jouent dans la sélection des élèves admis.